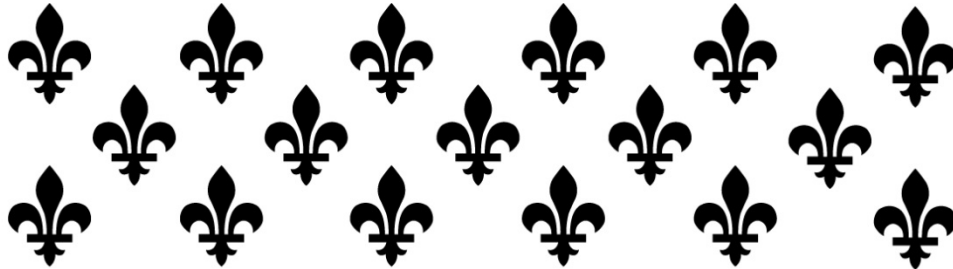


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 février 2019 — N° 10

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Groupe Espérance et cancer.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage au sergent Nathan « Nat » Dlusy, aviateur durant la Deuxième Guerre mondiale.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marie-Claude Vezeau, récipiendaire de la bourse provinciale-territoriale affiliée de la CSEA / SCEA.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de féliciter M. Denis Lafrance, lauréat du prix Reconnaissance bénévole expert engagé.

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du Groupe scout de Sainte-Julie, district de Saint-Jean inc.

6 février 2019

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 10^e Carnaval de Guybourg.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de féliciter les propriétaires de la station de montagne Au Diable vert, lauréats du prix Meilleur lieu de villégiature au pays.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de soutenir les employés de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter Mme France Bouchard, nommée Photographe de l'année en commercial et Photographe de l'année en portrait.

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner la création de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

6 février 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 8 Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 8.

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels 2017-2018 des ordres professionnels suivants :

Barreau du Québec	(Dépôt n° 302-20190206)
Chambre des huissiers de justice du Québec	(Dépôt n° 303-20190206)
Chambre des notaires du Québec	(Dépôt n° 304-20190206)
Collège des médecins du Québec	(Dépôt n° 305-20190206)
Ordre des administrateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 306-20190206)
Ordre des agronomes du Québec	(Dépôt n° 307-20190206)
Ordre des architectes du Québec	(Dépôt n° 308-20190206)
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec	(Dépôt n° 309-20190206)

6 février 2019

Ordre de chimistes du Québec	(Dépôt n° 310-20190206)
Ordre des chiropraticiens du Québec	(Dépôt n° 311-20190206)
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	(Dépôt n° 312-20190206)
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	(Dépôt n° 313-20190206)
Ordre des dentistes du Québec	(Dépôt n° 314-20190206)
Ordre des denturologistes du Québec	(Dépôt n° 315-20190206)
Ordre des ergothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 316-20190206)
Ordre des géologues du Québec	(Dépôt n° 317-20190206)
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec	(Dépôt n° 318-20190206)
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	(Dépôt n° 319-20190206)
Ordre des ingénieurs du Québec	(Dépôt n° 320-20190206)
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	(Dépôt n° 321-20190206)
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec	(Dépôt n° 322-20190206)
Ordre des pharmaciens du Québec	(Dépôt n° 323-20190206)
Ordre des podiatres du Québec	(Dépôt n° 324-20190206)
Ordre des psychologues du Québec	(Dépôt n° 325-20190206)
Ordre des sages-femmes du Québec	(Dépôt n° 326-20190206)
Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec	(Dépôt n° 327-20190206)
Ordre des technologues professionnels du Québec	(Dépôt n° 328-20190206)
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	(Dépôt n° 329-20190206)

6 février 2019

Ordre des urbanistes du Québec	(Dépôt n° 330-20190206)
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	(Dépôt n° 331-20190206)
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 332-20190206)
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec	(Dépôt n° 333-20190206)

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société d'habitation du Québec et l'analyse de l'efficacité de la performance de l'organisation.
(Dépôt n° 334-20190206)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale, au 31 décembre 2017.
(Dépôt n° 335-20190206)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 17 décembre 2018, que lui a adressée M. François Legault, premier ministre, l'informant de la nomination de Mme Geneviève Hébert, députée de Saint-François, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, et de M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau, à la fonction de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 336-20190206)

6 février 2019

M. Picard, premier vice-président, propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

M. Reid (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 160 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le redécoupage du territoire des écoles primaires de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

(Dépôt n° 337-20190206)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), et M. Ouellette (Chomedey), propose :

6 février 2019

QUE l'Assemblée nationale souligne les victoires du Rouge et Or de l'Université Laval qui a remporté la coupe Dunsmore et la coupe Vanier en football masculin ainsi que la médaille d'or aux championnats canadiens, à Kingston, en cross-country féminin, lors de leur dernière saison;

QU'elle reconnaisse la détermination et la constance dont ces étudiants athlètes universitaires ont fait preuve, qui leur ont permis d'être les meilleurs au pays;

QU'enfin, elle rende hommage à ces joueurs et entraîneurs pour leur saison exceptionnelle et honorable.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), présente une motion concernant le processus d'achat du navire F.-A.-Gauthier; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des informations contenues dans les Comptes du Fonds vert 2017-2018, selon lequel le Fonds vert affiche un bilan de réduction des GES d'à peine de plus de 2 % des émissions du Québec depuis 5 ans;

6 février 2019

QU'elle prenne acte du retard accumulé par le Québec en matière de lutte aux changements climatiques;

QU'elle reconnaisse que les gouvernements des dernières années n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre exigés par la communauté scientifique;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'agir avec détermination afin de rattraper ce retard.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme LeBel, ministre de la Justice, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), Mme Hivon (Joliette), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la neuvième Journée québécoise de la médiation familiale;

QU'elle salue le travail des 1 150 médiateurs familiaux de partout au Québec, qui contribuent par leur action au règlement à l'amiable de séparations, et ce, autant dans l'intérêt des enfants que des parents;

QU'elle souligne la contribution de la médiation à un meilleur accès à la justice.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

6 février 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire.
-

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance publique afin de procéder à l'élection à la présidence de la Commission;
 - la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance publique afin de procéder à l'élection à la présidence de la Commission.
-

À 11 h 15, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 21.

6 février 2019

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

Mme LeBel, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, a pris connaissance de la motion qui suit et en recommande l'étude. En conséquence, Mme LeBel, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale :

Approuve les recommandations du rapport du Comité de la rémunération des juges 2016-2019 concernant le régime de retraite des juges de paix magistrats, daté du 20 août 2018, et déposé devant l'Assemblée nationale le 6 décembre 2018 en précisant que le remboursement partiel des frais d'avocats et d'experts engagés par la Conférence des juges de paix magistrats du Québec est consenti sans admission quant au pouvoir du comité de la rémunération des juges de formuler une telle recommandation et quant à l'évaluation du montant déterminé par le comité aux fins de remboursement.

Après débat, la motion est adoptée.

À 12 h 32, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

6 février 2019

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de s'engager formellement à présenter un projet de loi visant à assurer le respect des obligations climatiques du Québec, avant l'ajournement des travaux en juin 2019, et ce, en vue de procéder à son étude.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 6 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 4 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées au député indépendant. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

6 février 2019

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 7 février 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 février 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

6 février 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 27)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	(Jean-Talon)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	
Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)	